

Coronavirus : près de la moitié des 1600 policiers de l'Essonne ne travaillent pas

En arrêt maladie, en quarantaine, arrêtés pour garde d'enfants ou placés en réserve, les effectifs de police de l'Essonne, comme ailleurs en Ile-de-France, subissent de plein fouet la crise du coronavirus.

Par **Florian Loisy**

Avant le début du confinement, quelques services de la police ont été frappés de plein fouet par le Covid-19. L'ensemble des 400 policiers de la Brigade des réseaux franciliens (BRF), par exemple, a été placé en quarantaine dès le 14 mars. Car 12 agents avaient été positifs au coronavirus.

Ailleurs en France, le commissariat de Sanary (Var) a été fermé lui aussi et une vingtaine de policiers contaminés. Après que ces unités ont entièrement été mises hors-service, le directeur général de la police a décidé, le lundi 16 mars, de passer « en mode dégradé » : « En gros, on évite que les gens ne se croisent, ce roulement permet d'éviter une contamination générale des effectifs », explique Olivier Michelet secrétaire départemental Unité-SGP dans l'Essonne.

Des équipes qui se relaient

Dans ce département d'Ile-de-France, près de la moitié des 1600 policiers ne travaillent pas. Parce qu'ils sont en Arrêt maladie, en quarantaine, s'occupent de leurs enfants, ou sont placés en réserve. « Mais réserviste, cela ne veut pas dire qu'ils ne travaillent pas, juste qu'ils attendent de prendre le relais d'une autre équipe », reprend le représentant Unité SGP. Ceux qui effectuent des horaires classiques du lundi au vendredi avec le week-end de repos travaillent donc une semaine sur deux. Les réservistes prenant la suite de ceux en poste et vice-versa.

Pour les autres services qui peuvent aussi travailler de nuit, le roulement intervient généralement au bout de quatre jours. « Avant, les équipes étaient mixées entre elles, et durant une heure ou deux les horaires des différentes patrouilles se chevauchaient. Ce n'est plus le cas, détaille Olivier Michelet. Cette réserve permet de garder des ressources humaines opérationnelles en cas de contamination de fonctionnaires. »

«Il a fallu trois semaines pour prendre cette décision»

Le responsable Unité SGP de l'Essonne regrette que ce passage en « mode dégradé » ne soit pas intervenu plus tôt. « Il a fallu trois semaines pour prendre cette décision, comment aurait-on fait si tous les commissariats avaient dû fermer, lâche-t-il. Cette lenteur aurait pu paralyser nos services. Parce qu'à côté de ça, on n'a pas eu assez de masques, de gel pour se protéger ou de spray pour désinfecter les véhicules. Il y a un manque de moyens financiers. »

Selon lui, il y aurait actuellement sept policiers dans l'Essonne officiellement positifs. « Mais combien d'autres qui sont malades, mais

pas dépistés ? interroge-t-il. Ces sept policiers, ce sont juste les cas graves. »

Ce « mode dégradé » implique donc moins de présence dans les locaux. « On dirait des commissariats fantômes, c'est vide, mais il vaut mieux car la société de nettoyage n'a plus les effectifs nécessaires non plus », relate-t-il. Et sur le terrain, en dehors de Corbeil, Evry et Juvisy (qui s'occupe des cités de Grigny), au mieux, deux patrouilles sont disponibles par circonscription.

Le port du masque désormais autorisé

« Cela irait, si on ne demandait pas aux policiers de faire du chiffre et de verbaliser au maximum pour non-respect du confinement, les ordres viennent d'en haut », assure Olivier Michelet. Des ordres confirmés « en off » par un officier et que l'on retrouve aussi chez les gendarmes. « Car cette politique répressive entraîne ensuite des incidents dans les quartiers, à Grigny par exemple après près de 150 verbalisations, la nuit suivante (*NDLR : celle du 11 avril*), il y a eu des tirs de mortiers d'artifice sur la police », confie-t-il, heureux qu'aujourd'hui, au moins, les policiers qui souhaitent porter le masque puissent le faire. Unité-SGP a milité en ce sens. Au début de l'épidémie, des consignes étaient données pour ne les mettre qu'en cas de besoin.

Les missions des effectifs de « police secours » sont réduites à la portion congrue depuis le début du confinement. « On intervient pour les urgences, sinon les victimes sont invitées à déposer des plaintes en ligne », commente Olivier Michelet. Violences intra-familiales, agressions restent une priorité. « Mais les enquêtes au long cours, les investigations financières, téléphoniques, sont repoussées à plus tard,

poursuit-il. Les équipes de la police judiciaire ne sont plus dans leurs spécialités grand banditisme ou stupéfiants. Ils vont sur le terrain quand c'est leur tour. »